



Le Rapide

De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles
Lundi, le 27 janvier 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 649-24

Règlement relatif au taux de taxation 2025, remplaçant le règlement 639-23

AVIS est donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 649-24, règlement relatif au taux de taxation 2025, remplaçant le règlement 639-23.

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 27^e jour de janvier 2025.

Raynald MARTEL, directeur général / greffier-trésorier

ENVOI DU COMPTE DE TAXES 2025

Veuillez prendre note que l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2025 se fera au plus tard le 15 février 2025.

Le premier versement serait prévu le lundi 3 mars 2025, toutefois, attendu le délai d'envoi du compte de taxes, nous recevons les premiers versements de taxes jusqu'au 17 mars 2025 inclusivement, sans intérêts, sans pénalités.

La date limite pour demander des corrections à celui-ci sera le vendredi 28 février 2025.

Merci de votre collaboration.

La Municipalité de Saint-Gilles.

Municipalité de Saint-Gilles		1
N° de référence pour paiement		1234-56-7891-0-000-0000
N° compte :	Taxes courantes	
Échéance : 2025-03-03	Total à payer	

Avis portant sur les biens d'une valeur supérieure à 10 000 \$ qui ont été aliénés par la municipalité autrement que par enchère ou soumission publique

Aux fins de conformité aux dispositions de l'article 6.1 du Code municipal du Québec, avis est donné, par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, qu'il a été procédé par cette dernière à l'aliénation des biens suivants, chacun d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autrement que par enchère ou soumission publique, au prix indiqué au tableau qui suit, en faveur de l'acquéreur dont l'identité est ci-après précisée :

BIEN [lot(s) – du cadastre du Québec, en la circonscription foncière de Lotbinière]	Prix de l'aliénation	Identité de l'acquéreur
6 626 615	70 452,98 \$	STEVE BEAUMONT ET UX.
6 451 257	30 023,24 \$	GESTION MÉGAVIC INC.

Donné à Saint-Gilles, au Québec, ce 27^e jour de janvier 2025.



Raynald MARTEL, directeur général / greffier-trésorier

Modifications collectes RÉCUPÉRATION

ANNÉE 2025 - Depuis le 7 janvier 2025

Collectes dans les rangs : Dorénavant les mardis
Aucun changement pour la collecte du village

ATTENTION : AUCUN CHANGEMENT POUR LES COLLECTES D'ORDURES